

Origine des noms de famille en France

(la situation en Suisse est pratiquement la même)

Il convient avant tout de définir la notion de nom. Les noms sont divisés en deux ensembles distincts. Les premiers à apparaître dans l'histoire de l'anthroponymie sont les noms individuels, répartis en trois sortes:

Les prénoms (ou noms de baptême) sont ceux que l'on a reçus à la naissance; on peut en posséder un ou plusieurs.

Les surnoms (ou sobriquets) sont ceux que l'on peut recevoir au cours de sa vie.

Les pseudonymes sont ceux que l'on se donne soi-même, pour une raison ou pour une autre.

Les noms individuels sont attachés aux personnes qui les portent. Ils disparaissent à leur mort sans être transmis à qui que se soit.

Apparus plus tardivement, les noms collectifs sont ceux qui nous intéressent ici; il s'agit des noms de familles. A l'heure actuelle en France, ils sont généralement uniques et demeurent héréditaires. Afin d'avoir une idée précise du parcours du nom de famille, de ses origines à sa forme actuelle, plusieurs points sont à étudier. Dans un premier chapitre, l'histoire du concept d'identification d'une personne par un nom qui lui est attaché sera évoquée. Dans un deuxième temps, l'origine linguistique des noms fera l'objet d'une étude regroupant les origines des noms français, les origines spécifiques à certaines régions et les noms étrangers. Enfin, nous verrons les différents types de noms de famille: ceux formés à partir de prénoms, de surnoms, ceux exprimant la parenté et ceux d'origines incertaines, pour terminer en évoquant le cas des noms à particule.

Histoire des noms de famille

Dans la plupart des civilisations antiques, un seul nom servait à désigner l'individu. Ce nom restait attaché à la personne de sa naissance à sa mort, sans être toutefois héréditaire.

Seuls les Romains utilisaient un système de trois noms: le prénom, le gentilice (nom du groupe de familles) et le cognomen (surnom, devenu nom de famille). Cependant, les gens du peuple ne portaient en général que deux noms: le prénom et le cognomen. Avec l'expansion romaine, le système à trois noms s'est étendu sur tout l'Empire et notamment la Gaule.

Les invasions barbares du Vème siècle détruisent l'Empire romain d'Occident et font disparaître le système à trois noms de la Gaule. En effet, les populations adoptent alors la coutume des vainqueurs, qui était la leur avant l'arrivée des Romains. Il ne portent désormais qu'un nom individuel, qui ne se transmet pas d'une génération à l'autre. Ce système va perdurer jusqu'au Xème siècle.

C'est en effet au Xème siècle que le processus de création des noms de famille s'amorce. Face aux problèmes engendrés par un trop grand nombre d'homonymes, le nom individuel est peu à peu accompagné par un surnom. Avec l'usage, ce surnom tend à devenir héréditaire. Ce phénomène se rencontre d'abord parmi les familles nobles, puis s'élargit à l'ensemble de la population à partir du XIIème siècle.

A partir du XVème siècle, un long processus de fixation des noms de famille s'amorce. Par ailleurs, le pouvoir politique s'intéresse à la question et réglemente progressivement l'existence des noms de famille. En 1474, Louis XI interdit de changer de nom sans une autorisation royale.

En 1529, François Ier promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêt. Celle-ci rend obligatoire la tenue de registres d'état civil. Cette tâche est confiée aux curés, le Clergé constituant la seule « administration » présente dans tout le royaume. En fait, la décision royale officialise et généralise une pratique déjà en usage depuis le siècle précédent, principalement dans les villes.

Avec la Révolution française, la tenue de l'état-civil quitte le cadre de la paroisse. Elle passe désormais dans les attributions de l'Etat et se fait à la mairie de chaque commune.

La loi du 6 fructidor de l'an II (23 août 1794) interdit de porter d'autres noms et prénoms que ceux inscrits à l'état-civil. Cependant, le Conseil d'Etat peut autoriser un changement de patronyme (ils sont actuellement environ 800 par an). En 1870, l'apparition du livret de famille fige définitivement l'orthographe de tous les patronymes.

Les noms existants en France sont liés aux origines de la population française, formée par les colonisations, les invasions et l'immigration. Chacun a apporté avec lui sa propre langue et donc ses propres noms. En effet, l'onomastique est étroitement liée à la linguistique, la plupart des noms ayant une signification précise.

Nous allons donc étudier les différentes origines des noms présents sur l'ensemble du territoire; puis les origines spécifiques à certaines régions ayant eu une histoire ou un peuplement particulier; enfin, nous terminerons en évoquant succinctement les origines des noms apparus avec l'immigration.

Origine des noms français

Origine hébraïque
Origine grecque
Origine latine
Origine gauloise
Origine germanique
L'ancien français

Origines spécifiques à certaines régions

Origine basque
Origine bretonne
Origine flamande
Les noms alsaciens et lorrains
Origines catalanes
Origine corse
Les pays de langue d'oc
Les pays de langue franco-provençale

Noms d'origine étrangère

Typologie des noms de famille

Les prénoms

Origine germanique et "chrétienne" des prénoms

Noms composés à partir de prénoms

Les hypocoristiques

Les noms de saints

Les prénoms renversés

Les surnoms

Les noms de lieux

Les noms dit "d'état"

Les noms de métiers

Les sobriquets

Les surnoms "moraux"

Les surnoms « physiques »

Les autres types

Les noms exprimant la parenté

Les noms à l'étymologie incertaine

Origine diverses

La particule et la préposition « de »

Le cas des noms précédés de la particule « de » est particulier dans l'onomastique française. En effet, la particule « de » est réputé caractériser un nom de famille noble.

Lors du processus de formation des surnoms, beaucoup étaient des noms de lieux précédés de la préposition « de ». Ce cas de figure se rencontrait à la fois chez les nobles et à la fois chez les roturiers. Certains aristocrates se passaient même de la particule. Elle était pourtant de rigueur lorsqu'un nom de terre était joint aux appellations « seigneur » et « monsieur ». C'est ce qui fit naître la croyance que la particule «de» caractérisait l'appartenance à la noblesse.

Par la suite, les personnes nouvellement anoblies cherchèrent à s'intégrer à leur nouveau milieu en rajoutant la particule à leur nom, même si celui-ci n'avait rien à voir avec un nom de fief.

Enfin, certains porteur de noms de lieux, commençant par la préposition « de », les modifièrent. Cherchant à asseoir leur réussite sociale, ils transformèrent la simple préposition en particule, sans pour autant faire partie de la noblesse.